26/02/2021

Fonds de droit français

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 8

5. Certification du commissaire aux comptes 13

6. Comptes de l'exercice 19

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE
Code ISIN : FR0010086470
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE, part IC. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) .
La performance du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE, part IC compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) .
Les actifs du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE sont composés en totalité et en permanence de la part IC de l'OPCVM GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître.

Objectif de gestion : *Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).*

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.
Pour atteindre son objectif de gestion, la gestion du fonds repose sur un processus au sein duquel se distinguent cinq grandes phases :

- *La définition de l'univers d'investissement ;*
- *La génération d'idées ;*
- *L'analyse des titres (analyse et suivi) et macro-process ;*
- *La sélection des titres ;*
- *La construction et le suivi du portefeuille.*

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille.

L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif net et le portefeuille pourra, de manière occasionnelle, être surexposé dans la limite de 110% de l'actif.

L'OPCVM pourra être exposé, dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'OPCVM pourra intervenir dans la limite d'un engagement maximum de 20% de son actif net sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques actions et de change.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés, titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 130% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:30, heure de Paris.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre fonds sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
L'OPCVM a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.
L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

29 avril 2020

- Mise à jour des frais courants à la clôture du fonds au 28 février 2020.

11 février 2021

- Mise à jour des performances 2020.

3. RAPPORT DE GESTION

Pendant l'exercice, la politique d'investissement s'est déroulée comme suit :

MARS :
L'accélération du virus en Europe puis aux US ainsi que la guerre des prix du pétrole entre l'Arabie Saoudite et la Russie ont fortement pesé sur les marchés malgré les annonces fortes des de la part des différents gouvernements et banques centrales. Le MSCI EMU termine à -17,2% avec une sous-performance nette des secteurs cycliques : les banques -30%, loisirs -29% et automobiles -24% terminent loin derrière les secteurs défensifs que sont la santé (-4%), l'alimentation (-8%) et la distribution (-9%).
Le portefeuille surperforme sur le mois. L'allocation s'avère neutre alors que la sélection profite des beaux parcours relatifs de WDP (+8% dans l'immobilier), Fineco (-13% dans les banques), ou Remy Cointreau (+9% dans l'alimentation) qui dominent les déceptions relatives sur Engie (-37%), Puma (-21%) ou Peugeot (-31%). Durant le mois nous avons cédé les lignes Brembo et Shell, allégé Moncler, Ipsos, Cointreau, Vinci, Safran, BBVA, Engie et Axa pour initier des lignes sur des titres de qualité durement sanctionnés (Air Liquide, Adidas, D.Boerse ou L'oreal), renforcer des titres peu cycliques (D.Wohnen Unilever, Tag Immobilien et Sanofi), des titres exposés à des plans de relance ciblés (Alstom, Enel, Saint-Gobain) ou encore liés au redémarrage de la croissance en Asie (Stora, Kion Zeiss et Wirecard).

AVRIL :
Rebond des marchés actions en avril, portés par le soutien banques centrales et un début d'assouplissement des mesures de confinement qui paralysent les économies. Le MSCI EMU termine à +6,5% avec une surperformance de l'automobile (+13%), des loisirs (+12%) et des technologies (+9%) alors que l'énergie (-2%), les utilities (+1%) et les banques (+2%) restent à la traîne.
Le portefeuille sous-performe légèrement sur le mois. L'allocation s'avère neutre alors que sur la sélection, les beaux parcours relatifs de Fineco (+22% dans les banques), Nemetschek (+27% dans les technologies) ou Akzo (+18% dans la chimie) ne compensent pas complètement les déceptions sur Zeiss (+2%) dans la santé, ainsi que sur Alstom (-2%) et Wirecard (-14% dont le résultat de l'audit commandé à KPMG n'a pas réussi écarter tous les doutes sur le modèle). Durant le mois la ligne D.Boerse a été renforcée et Axa a été allégé.

MAI :
Le rebond des marchés actions continue en mai, soutenu par la poursuite des déconfinements permettant la reprise graduelle des économies, en plus des diverses annonces de plans de relance. Le MSCI EMU termine à +4,7% avec une surperformance des matières premières (+8%), de la construction (+8%) et des technologies (+7%) alors que l'assurance (-2%), les banques (-1%) et l'énergie (0%) restent à la traîne.
Le portefeuille surperforme sur le mois. L'allocation sous-pondérée sur l'industrie et les matériaux s'avère négative alors que la sélection est favorable. Les beaux parcours relatifs de Nemetschek (+23% dans les technologies) Ipsos (+24% dans les médias) ou FDJ (+18% dans les loisirs) font mieux que compenser les déceptions sur Alstom (+1%) dans l'industrie, Peugeot (-2%) ou Galapagos (-9% dans la santé). Une position en Prosus (profite à plein de la digitalisation des économies) a été initiée durant le mois, Air Liquide a été renforcé alors que Wirecard et Axa ont été allégés.

JUIN :
Les marchés actions poursuivent le rebond entamé au mois d'avril avec de bonnes nouvelles sur la rapidité de la reprise économique et l'espoir de la commercialisation proche d'un vaccin contre le Covid-19, malgré la crise sanitaire qui continue son développement. Le MSCI Europe termine à +3,1% avec une nette surperformance de la zone euro (MSCI EMU +4,9%). Au niveau sectoriel, l'assurance (+9%) et les banques (+5%) ont bénéficié de la rotation sectorielle dans un marché passant en progressivement en mode 'risk-on' alors que les loisirs (-5%) ont souffert des craintes liées à la reprise d'une 2éme vague de l'épidémie, et que la santé (-1%) et l'alimentation (0%) sont les perdants de la rotation.
Le portefeuille surperforme légèrement sur le mois. L'allocation est pénalisée par le volant de liquidités (2,5%) alors que la sélection est positive. Les beaux parcours relatifs d'Axa (+14%), Peugeot (+13%) ou Enel (+11% dans les utilities) font mieux que compenser les déceptions sur Wirecard (-45%), FDJ (-9% dans les loisirs) ou Zeiss (- 6% dans la santé). Le résidu en Wirecard a été soldé sur l'annonce de l'incapacité de l'auditeur à valider les comptes 2019, Danone et Unilever ont été allégés, en face, une position en Kinspan (leader dans les matériaux d'isolation des bâtiments) a été initiée, alors que Prosus, Kion, St Gobain et Faurecia ont été renforcés.

JUILLET :
Une performance en dents de scie pour les marchés actions en juillet, malgré la reprise économique qui se confirme et une saison de résultats rassurante, la crise sanitaire qui continue son développement laisse présager un retour à des confinements plus strictes dans certaines géographies. Le MSCI EMU termine à -1,4%. Au niveau sectoriel, la chimie (+4,8%), les utilities (+1,8%) et l'alimentation (+1,7%) sont loin devant les médias (-7,5%), les télécommunications (-5,8%), l'énergie et les banques (-5,4%).
Le portefeuille surperforme sur le mois. L'allocation est neutre alors que la sélection s'avère très favorable. S'appuyant sur de belles publications, les parcours relatifs de Kion (+19%) et Alstom (+14%) dans l'industrie, Philips (+5%) dans la santé, WDP (+12%) dans l'immobilier, ou Fineco (+2%) dans les banques font mieux que compenser les déceptions sur Puma (-4%) et Ubisoft (-4%) dans les biens de consommation ou Peugeot (-6%) dans l'automobile.

AOUT :
Nouveau rebond des marchés actions en aout. Malgré la reprise de l'épidémie et la montée des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, les investisseurs se sont laissé porter par une saison de résultats rassurante et l'espoir de la commercialisation proche d'un vaccin. Le MSCI EMU termine à +3,5%. Au niveau sectoriel, les cycliques reprennent des couleurs, loisirs (+15%), automobile (+11%) et médias (+8%) sont loin devant les utilities, la santé et l'alimentation (-1%).
Le portefeuille sous-performe légèrement sur le mois. L'allocation souffre un peu de ses sous-pondérations sur l'automobile et l'industrie alors que la sélection profite des parcours relatifs de TAG (+12%) dans l'immobilier, Neste Oyj (+16%) dans l'énergie, ou D.Telekom (+4%) font mieux que compenser les déceptions sur Alstom (-1%), Philips (-10%) et Peugeot (+5%).

SEPTEMBRE :
Léger repli pour les marchés actions sur le mois de septembre dominé par la montée des incertitudes sur le plan sanitaire, les tensions sino-américaines et le manque de consensus entre démocrates et républicains sur le plan de relance aux US. Le MSCI EMU termine à -1,8%. Au niveau sectoriel, les banques (-11%), l'énergie (-9%) et l'assurance (-7%) sont sous pression, loin derrière les secteurs liés à la consommation (+3%) et à la santé (+1%).
Le portefeuille surperforme sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection est très positive, elle profite des beaux parcours relatifs de Zeiss (+14%) dans la santé, Puma (+11%) dans les biens de consommation ou St Gobain (+6%) dans la construction qui dominent les déceptions sur Alstom (-9%), Munich Re (-10%) ou Ipsos (-3%).

OCTOBRE :
Alors que les publications du 3e trimestre surprennent positivement, la forte propagation du coronavirus dans le monde et les mesures restrictives mises en place par les gouvernements ont fortement pesé sur les marchés actions. Toute l'Europe doit affronter une seconde vague plus difficile que la première. Le MSCI EMU termine à -5,6%. De façon surprenante, les banques (+1%) et les loisirs (+2%) surperforment, loin devant les technologies (-11%), la santé (-7%) et l'assurance (-7%).
Le portefeuille surperforme sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection est positive, elle profite des beaux parcours relatifs de Prosus (+9%) et Nemetschek (-1%) dans les technologies ou Zeiss (+3%) dans la santé qui dominent les déceptions sur Enel (-8%) ou Axa (-13%). A noter durant le mois les initiations de positions en Mcphy (acteur incontournable dans la chaîne de valeur de l'hydrogène comme source d'énergie) et Zalando (incontournable sur les articles de mode en ligne), contre des allègements en Philips, Kering et Axa.

NOVEMBRE :
Rebond spectaculaire des marchés en novembre avec des performances record sur nombre de places (le MSCI EMU termine à +17,1%). Les marchés ont dans un premier temps salué les résultats des élections américaines avec la victoire de Joe Biden d'une part, mais un Sénat qui devrait rester républicain d'autre part ; ce qui a permis d'éviter toute grande vague de protestation populaire. Par la suite, l'euphorie des marchés a été amplifiée par l'annonce des résultats préliminaires positifs de différents vaccins. Les secteurs qui avaient été les plus touchés par l'incertitude économique surperforment largement : l'énergie (+31%), les banques (+30%) et l'assurance (+25%) sont loin devant la santé (+6%) et l'alimentation (+10%).
Le portefeuille sous-performe sur le mois. Le positionnement sectoriel sous-pondéré sur l'assurance et surpondéré sur l'immobilier est légèrement pénalisant, tout comme la sélection où des prises de bénéfices sur WDP (-1%), D.Wohnen (-3%) ou la sous-performance de Fineco (+11%) masquent les beaux parcours relatifs d'Enel (+22%), Ipsos (+27%) ou Peugeot (+28%). A noter durant le mois les renforcements sur Faurecia, Airbus et Covestro au détriment d'allègements sur des titres aux caractéristiques plus défensives.

DECEMBRE :
Profitant du lancement des campagnes de vaccinations contre le Coronavirus dans un certain nombre de pays, de la signature par Donald Trump d'un plan de relance de 2.300Mds$ et de l'annonce d'un accord entre l'UK et l'UE dévoilé au moment de Noël concernant le Brexit, le MSCI EMU termine le mois de décembre à +2%. Sur le plan sectoriel, les matières premières (+11%), les loisirs (+7%) et les technologies (+5%) devancent les télécommunications (-3%), la construction (0%) et les banques (0%).
Le portefeuille sous-performe sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection souffre dans les technologies (Nemetschek -9%) et la construction (St Gobain -6%, Kinspan -22%), masquant les beaux parcours relatifs de Peugeot (+13%), Puma (+11%) ou Finecobank (+2%). A noter durant le mois le renforcement sur Airbus au détriment d'allègements sur des titres aux caractéristiques plus défensives.

JANVIER :
Un début d'année légèrement négatif pour les marchés actions. L'élan reflationniste né de la victoire démocrate au Sénat US et l'accélération des campagnes de vaccination contre le Covid19, a été contrebalancé par les doutes autour des retards dans la production de doses, l'apparition de nouvelles variantes ainsi que les nouvelles restrictions annoncées en Chine et en Europe. Le MSCI EMU termine le mois de décembre à -1,3%. Sur le plan sectoriel, les télécommunications (+3%), les technologies (+3%) et les matières premières (+2%), devancent l'assurance (-5%), les loisirs (-4%) et les biens de consommation (-4%).
Le portefeuille surperforme sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection profite des beaux parcours relatifs de Zeiss (+18%), St Gobain (+10%) ou WDP (+5%) faisant plus que compenser les sous-performances de MunichRe (-10%) et Puma (-12%). Le solde de la ligne en Galapagos a été vendu durant le mois.

FEVRIER :
Un mois de février marqué par une forte rotation sectorielle en lien avec la hausse des taux d'intérêts long terme. La vigueur de la reprise économique laisse en effet entrevoir une accélération de l'inflation pouvant inciter les banques centrales à adopter une politique moins accommodante. Le MSCI EMU termine le mois à +3,6%. Sur le plan sectoriel, les loisirs (+16%), les banques (+15%) et les matières premières (+12%) sont loin devant les secteurs défensifs : biens de consommation (-7%), utilities (-6%), alimentation (-3%). Également à noter la surperformance des marchés de la zone euro, notamment ceux du sud au cours de cette rotation 'risk on'.
Le portefeuille sous-performe sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection est défavorable, les beaux parcours relatifs d'Ipsos (+21%) ou Axa (+14%) suite à des publications positives ne compensent pas les déceptions sur Ubisoft (-18%), Neste Oyj (-7%) ou Alstom (-8%). La ligne Alstom a été allégée durant le mois.

Sur la période, la valeur liquidative de la part est passée de 1 885.40 au 28/02/20 à 2 170.93 au 26/02/21, la performance du compartiment Groupama Actions Retraite s'établit à +15.14%.

La performance de l'indice de référence, MSCI EMU dividendes nets réinvestis, sur la période s'établit à +11.81%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	571 946,37	1 109 320,43

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

- **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

- **INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

- **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

- **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 10 430 035,38 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

- **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **FRAIS DE GESTION**

Votre OPC est nourricier de **GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE, part IC**.
Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,64%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,14%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

- **REMUNERATIONS**

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  (le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  (la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 26 février 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 26 février 2021

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ACTIONS RETRAITE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 26 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 06 juillet 2021

Paris La Défense, le 06 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 26/02/2021 *en* EUR

ACTIF

	26/02/2021	28/02/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	**10 430 035,38**	**9 573 422,50**
OPC MAÎTRE	**10 430 035,38**	**9 573 422,50**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		**1 952,68**
Opérations de change à terme de devises		
Autres		1 952,68
COMPTES FINANCIERS	**37 922,32**	**44 350,22**
Liquidités	37 922,32	44 350,22
TOTAL DE L'ACTIF	**10 467 957,70**	**9 619 725,40**

PASSIF

	26/02/2021	28/02/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 358 492,62	9 430 720,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	151 671,88	233 296,71
Résultat de l'exercice (a,b)	-46 256,19	-50 326,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**10 463 908,31**	**9 613 691,03**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 049,39**	**6 034,37**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 049,39	6 034,37
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**10 467 957,70**	**9 619 725,40**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 26/02/2021 *en* EUR

	26/02/2021	28/02/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 26/02/2021 *en* EUR

	26/02/2021	28/02/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,94	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3,94**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	193,50	73,04
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**193,50**	**73,04**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-189,56**	**-73,04**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	46 403,60	50 633,99
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-46 593,16**	**-50 707,03**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	336,97	380,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-46 256,19**	**-50 326,57**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19
Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

◗ **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**
Le fond est valorisé suivant la méthode des coupons courus. Les intérêts du week-end sont pris en compte.

◗ **Méthode de comptabilisation des frais**
1. Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1.50% TTC
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Rappel des frais et commissions de l'OPC maître GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE part IC:

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Taux barème*
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	*Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC*	*Taux maximum : 1,50% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	*Actif net*	*Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Valeurs mobilières : Néant* *Opérations de change : 10€ TTC* *Produit OTC : de 10€ à 150€** TTC*
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Par type d'instrument TTC :* *Actions et assimilés : 0,10%* *Obligations et assimilés : 0,03% maximum* *Futures et options : 1€ par lot maximum.*
Commission de surperformance	*Actif net*	*Néant*

** non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%.*
*** selon la complexité.*

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (article 314-84 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 26/02/2021 *en* EUR

	26/02/2021	28/02/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**9 613 691,03**	**9 671 812,88**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	575 758,46	696 300,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 072 934,96	-1 097 030,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	154 776,19	230 886,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 344,05	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-7,00
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 243 554,80	162 434,74
Différence d'estimation exercice N	*2 639 388,12*	*1 395 833,32*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 395 833,32*	*-1 233 398,58*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-46 593,16	-50 707,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**10 463 908,31**	**9 613 691,03**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN Opérations de couverture Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN Opérations de couverture Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	26/02/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 049,39
TOTAL DES DETTES		**4 049,39**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 049,39**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	298,0000	575 758,46
Parts rachetées durant l'exercice	-577,0000	-1 072 934,96
Solde net des souscriptions/rachats	-279,0000	-497 176,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 820,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	26/02/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	46 403,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	26/02/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	26/02/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	26/02/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 430 035,38
	FR0010631275	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	10 430 035,38
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**10 430 035,38**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	26/02/2021	28/02/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-46 256,19	-50 326,57
Total	**-46 256,19**	**-50 326,57**

	26/02/2021	28/02/2020
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-46 256,19	-50 326,57
Total	**-46 256,19**	**-50 326,57**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	26/02/2021	28/02/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	151 671,88	233 296,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**151 671,88**	**233 296,71**

	26/02/2021	28/02/2020
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	151 671,88	233 296,71
Total	**151 671,88**	**233 296,71**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021
Actif net en EUR	9 941 897,33	10 943 758,56	9 671 812,88	9 613 691,03	10 463 908,31
Nombre de titres	5 479,0000	5 712,0000	5 301,0000	5 099,0000	4 820,0000
Valeur liquidative unitaire	1 814,54	1 915,92	1 824,52	1 885,40	2 170,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,74	36,76	73,18	45,75	31,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,48	-9,76	-9,43	-9,86	-9,59

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	EUR	4 625,539	10 430 035,38	99,68
TOTAL FRANCE			**10 430 035,38**	**99,68**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**10 430 035,38**	**99,68**
TOTAL Organismes de placement collectif			**10 430 035,38**	**99,68**
Dettes			**-4 049,39**	**-0,04**
Comptes financiers			**37 922,32**	**0,36**
Actif net			**10 463 908,31**	**100,00**

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	**EUR**	**4 820,0000**	**2 170,93**